

RENCONTRE AUTOUR DU SCHÉMA RÉGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Région Nord - Pas-de-Calais

Séance du mardi 26 septembre 2006

* * *

La séance est ouverte à 15 heures 05 sous la présidence de M. de SAINTIGNON.

M. le PRESIDENT.- La réunion va débuter. Nous attendons, à la table, M. BARBIER, M. IBLED, M. FERMAUT, M. PRUVOT, M. CRINQUETTE et M. DOUTRILLAUX.

M. GILLOENE.- Je souhaite, à toutes et à tous, la bienvenue dans cette salle Marguerite Yourcenar à Bailleul.

Je suis très content au nom du conseil municipal et au nom des Bailleulois de recevoir, dans cette salle, M. de SAINTIGNON pour une réunion très importante dans le cadre du Schéma régional de développement économique. Je salue les représentants économiques et tous les élus voisins, de l'Audomarois qui sont venus en nombre, et également les élus de notre pays Cœur de Flandres, dont la ville de Bailleul fait partie.

L'économie a une grande importance même si l'on considère que notre territoire de Flandres intérieure représente 2 % de l'économie régionale. Cela est peu par rapport à ce qui pourrait être réalisé mais ces 2 % sont très importants pour nous car ils représentent toute l'activité et tout le dynamisme qu'on peut développer au sein de notre territoire. Sans cette part d'économie, non seulement Bailleul risquerait de devenir une ville-dortoir mais, petit à petit, tout un territoire pourrait n'être animé uniquement que le week-end par des activités menées notamment dans le cadre du tourisme. Ce n'est pas ce que nous souhaitons.

Nous cherchons à y vivre tranquillement, sereinement, tous les jours et à continuer à y développer une part économique qui nous permettra de garder les 40 % des personnes habitantes qui y travaillent. Il est important pour nous que le conseil régional en la personne de M. de SAINTIGNON se déplace en Flandres intérieure. Je le remercie vivement d'autant plus que le conseil régional était également présent au Centre régional de phytosociologie, qui est également Conservatoire de botanique national, où s'est tenue une réunion décentralisée de la Commission de développement durable et de l'environnement. Je pense que nous allons démarrer les travaux et je passe la parole à Monsieur le président.

M. le PRESIDENT.- Monsieur le maire, je vous remercie de votre accueil.

Nous sommes, si vous en êtes d'accord, ensemble pour deux heures, à la fois, pour un rendez-vous très important dans notre esprit du Schéma régional de développement économique et, en même temps, pour tracer les perspectives de vos territoires à l'intérieur de ce schéma régional. Je vais y revenir en quelques mots.

L'année dernière, à pareille époque, nous étions tous ensemble, dans une démarche extrêmement collective, dans une phase de construction du Schéma régional de développement économique.

Vous savez que la Région a pris une option maintenant mise en œuvre : celle de réaliser un schéma avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de la Région. Cela a pris du temps, quelques centaines de réunions ou une centaine de réunions, quelques dizaines de milliers de pages de procès-verbaux pour aboutir finalement à un texte de synthèse. Je pense que ce texte, ultra-collectif, est de bonne qualité pour avoir, Benchmark à l'appui, visiter pas mal de Régions depuis que nous l'avons adopté au conseil régional. Je salue les élus présents et je peux dire, et je le dis à tous ceux qui y ont contribué, que nous avons le Schéma régional de développement économique de France qui fait le plus le tour de la question de fond et qui règle le mieux, me semble-t-il, cette volonté de gouvernance collective.

Nous l'avons adopté en fin d'année 2005 et nous sommes ici, dans cette partie du territoire régional, avec toute l'équipe qui m'entoure mais aussi avec les acteurs des différentes chambres consulaires ; chambre des métiers, chambre de l'agriculture - qui émaillent leurs emplois du temps de ce parcours au travers des territoires et l'on y retrouve, à chaque fois et avec un très grand plaisir, les villes, les intercommunalités, les chambres de commerce de ces territoires.

Nous sommes dans la deuxième partie de l'année 2006. Nous avons consacré la première partie, depuis décembre 2005, à la mise en œuvre opérationnelle du schéma économique.

Nous avons deux questions à régler. La première concernait la gouvernance. Je vous en rends compte en un mot. Nous avons été tentés, comme toujours quand on rédige un texte collectif, d'ajouter à chaque mesure son mode de gouvernance. Une fois le texte défini, une cinquantaine de

commissions, de sous-commissions, super-commissions, commissions ad hoc étaient créées pour gérer un bout du problème : cela rassemblait très fortement à une usine à gaz, ce qui a d'ailleurs dénoncé par beaucoup d'entre nous.

Cela nous a amenés à faire un choix simple de gouvernance de ce Schéma régional de développement économique : Une conférence annuelle qui aura lieu, je vous le dis tout de suite, le 22 décembre au matin dans l'auditorium du Palais de la musique à Lille. Comme toute assemblée plénière annuelle ou assemblée d'actionnaires pour une société privée ou comme toute assemblée générale pour une association, pour prendre des exemples, elle aura deux objectifs :

Le premier objectif sera de rendre compte, à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de cette Région, du travail réalisé en 2006 au titre du schéma.

Le deuxième objectif de cette réunion du 22 décembre sera de projeter, pour l'année à venir, le Schéma régional de développement économique en vous présentant, aux uns et aux autres, les réflexions qui sont les nôtres pour l'année 2007 qui s'ouvre - et probablement en le mettant en perspective de 2008 et 2009 - et donc, de proposer à l'assemblée générale un mode d'action, des objectifs et des perspectives. Comme toute assemblée générale, elle aura à donner son opinion avant la fin de la séance.

Le premier élément de la gouvernance est donc une assemblée générale annuelle qu'on appelle Conférence annuelle du schéma.

Le deuxième outil de gouvernance à l'échelon régional que nous avons mis en place est une Conférence permanente du Schéma de développement économique. C'est une forme réduite de l'Assemblée générale, ce que l'on appelle le bureau dans une association ou le conseil d'administration. Autour de la table, se trouvent tous les représentants des

décideurs de la Région Nord-Pas-de-Calais. C'est un exercice particulier, très nouveau. Nous sommes 120, avec 120 micros, à délibérer dans le cadre du schéma régional et cela fonctionne très bien si chacun a bien préparé les choses.

Nous avons pris le pari de faire vivre notre schéma à partir d'une autorité, la Conférence permanente du schéma régional, et d'une super-autorité, l'Assemblée générale qui délibère comme toute assemblée générale.

Dans ces six premiers mois, nous avons tenu, pour en vérifier la pertinence, une première conférence permanente au mois de mai dernier. Parce qu'elle a été très bien préparée, cette conférence a été de très haute tenue, avec une très grande qualité d'interventions, une très grande capacité de tous les intervenants quels qu'ils soient, partenaires sociaux, parties employeurs, parties salariales, associations de chômeurs, de consommateurs, représentants des consulaires, des 2 départements, de la Caisse des dépôts et consignation et évidemment, représentants de la Région, des chambres de métier et d'agriculture, etc. Tous se sont exprimés avec un esprit de synthèse remarquable et en formulant des opinions par rapport aux documents que nous leur avons proposés. Nous leur avons proposé quatre avis : deux missions d'enquête et une mission d'étude. Vous avez là la trame de ce que nous souhaitons faire, quatre avis techniques : sur l'économie à l'international, sur la création d'entreprise, sur l'innovation et sur la veille économique.

Les signataires de ces avis expriment clairement ce qu'ils souhaitent réaliser tous ensemble, chacun dans sa collectivité. Cela m'a amené à écrire à chaque président de collectivité pour présenter les avis pris ensemble et les avis que nous souhaitons voir rentrer dans les politiques de chacune de ces institutions avec, à chaque fois, une personne de la gouvernance, toujours différente, volontaire, compétente qui devient le référent sur cet avis pour en assurer le suivi.

Nous avons décidé deux missions d'enquête. Ce sera une deuxième façon d'agir dans le cadre du SRDE si nous avons besoin d'approfondir une question sur un sujet qui nous paraît important.

La première mission d'enquête, sous la présidence de Jean-François CARON, s'interroge depuis le mois de mai sur les finalités de l'intervention publique dans l'action économique.

Une deuxième mission d'enquête, sous l'animation de M. LACROIX, s'interroge sur la veille économique, à côté de l'avis que nous avons pris sur les opérations de *benchmarking* que nous pouvons mener ailleurs sur ces questions stratégiques.

Une troisième opération, sous la conduite de M. MOREAU, vice-président du conseil général du Pas-de-Calais sur la question de l'emploi et de l'action publique dans le cadre du bâtiment.

Voilà ce que nous avons décidé lors de cette première conférence permanente qui s'est encore une fois remarquablement tenue et c'est un hommage rendu à tous et non pas à une personne en particulier.

Aujourd'hui est le dernier de quatorze rendez-vous depuis quelques jours dans la Région dont nous avons fait le tour sous la même forme en associant les mêmes partenaires. Le souhait de ce rendez-vous a deux raisons :

- La première, se suffit à elle-même, car conformément au schéma, il y aura une au moins une réunion par territoire chaque année avec pour objectif de faire le point et de donner la parole aux acteurs économiques et sociaux du territoire sur l'évolution du territoire en réaction au schéma de développement. C'est une raison suffisante mais pas unique.
- La deuxième raison est que nous avons décidé de proposer, à la prochaine conférence permanente, un débat sur les

territoires, proposé par un bureau de la Conférence permanente, un bureau informel, c'est-à-dire les représentants des consulaires au travers de la chambre régionale de commerce ou de la chambre régionale des métiers ou d'agriculture et puis les représentants de la Région et quelques partenaires. C'est la raison pour laquelle vous avez reçu des papiers, résultats des premiers travaux menés par les services de la Région avec vos différents services, échanges à partir de la connaissance du territoire.

Nous avons décidé de faire de la prochaine gouvernance qui aura lieu le 25 octobre, toute la matinée, la conférence des territoires ; la conférence des quatorze territoires de la Région. Il s'agit d'indiquer, lors de cette conférence, challenge clairement affirmé, les contextes économiques de chacun des territoires, les enjeux économiques, de déterminer les programmations économiques et les plans d'actions opérationnels pour chaque territoire et j'y ajoute, ce sera le débat ce que peut être la gouvernance du schéma, troisième échelon, dans ce territoire, sachant que je ne souhaite pas empiler les modes de gouvernance ou d'ingénierie existants. Les modes d'ingénierie existants à partir de la Région, les PLDIE par exemple, devront se fondre dans cette gouvernance du territoire, dans cette gouvernance du Schéma régional de développement économique, afin de ne pas rendre complexe ce qui a été simplifié à l'échelon régional. J'espère m'exprimer clairement.

Si nous parvenons ensemble à un accord sur un plan d'action en identifiant les forces, les points d'attractivité, les points phares du territoire sur le plan économique mais aussi le plan d'action opérationnel, action par action, sur le territoire, alors au nom de la Région prête à se mettre autour de la table, je vous propose de construire un compte d'exploitation pluriannuel-multifinanceur.

Si nous parvenons à ce résultat, je vous propose de créer, ici dans ce territoire, une conférence des financeurs, afin que non seulement nous définissions notre plan d'action, notre mode de cofinancement de ce plan d'action mais, la Région étant candidate pour être présente dans les quatorze commissions des financeurs, que nous administrions ensemble sur le territoire, ce compte d'exploitation que nous aurions su construire ensemble. Voilà l'objectif de cette rencontre.

Je vous propose en termes de méthode de donner la parole à Françoise GROUSSON, directrice de l'action économique qui, sur un PowerPoint, va vous présenter les éléments rassemblés par les services de l'action économique avec les services des différentes collectivités qui commencent à caractériser, dans l'état actuel des choses, les territoires sur lesquels nous sommes. Ensuite, je donnerai la parole à un certain nombre d'intervenants du pays de Saint-Omer, de la chambre de commerce et d'industrie de Saint-Omer, de la chambre des métiers et de la chambre de l'agriculture du pays Cœur de Flandres, de la chambre de commerce et d'industrie d'Armentières et d'Hazebrouck afin que chacun nous exprime son sentiment sur la situation du territoire par rapport aux questions que j'ai posées. Ces interventions ont pour projet d'être brèves mais sachez qu'elles sont toutes sténotypées par la personne qui est à mes côtés et enregistrées, qu'elles se retrouveront toutes sur le net de la Région car nous voulons, comme pour les treize autres réunions que tous ces débats soient publics et que chacun des propos tenus soit considéré comme pièce annexe du rapport remis sur le territoire c'est-à-dire comme les éléments qui constituent le dossier du débat économique du territoire. Ainsi, nous enrichissons notre pensée collective. Avec la complicité des services économiques de la Région, nous avons défini des équipes d'au moins deux techniciens, qui connaissent bien votre territoire, qui depuis quelques jours sont à plein-temps sur ce

territoire jusqu'au 25 octobre pour finaliser avec vous la négociation sur chacun de ces points, dès lors que vous accepteriez de vous engager dans cette dynamique. Voilà l'enjeu de cette réunion ; c'est l'enjeu que je formule au nom de la Région. Mon travail consiste à rapporter à la Région un dossier consolidé de l'ensemble des quatorze territoires et là, on pourra dire en y ajoutant un certain nombre de fonctions transversales que c'est bien la somme des quatorze politiques territoriales qui constitue la politique économique du Nord-Pas-de-Calais.

Françoise, je te donne la parole et ensuite, nous entamerons notre débat.

Mme GROUSSON.- Vous avez reçu les fiches qui ont été élaborées avec les acteurs du territoire. Le PowerPoint que je vais vous présenter est forcément succinct. Pour les gens du territoire, ce sera frustrant car il manque automatiquement des éléments mais c'est l'exercice qui implique cela.

Pour tous les territoires, la présentation est identique : contexte, enjeux, le plan d'action opérationnel et le plan de financement.

Saint-Omer est une zone d'emploi qui comprend 113 000 habitants, avec un taux de chômage de 12,4 % mais ce taux est en forte progression depuis octobre 2004 ; fin 2005, 5 600 personnes sont à la recherche d'un emploi. Il existe une forte prédominance de l'industrie avec 47 % des effectifs salariés concentrés sur 2 secteurs d'activité : l'industrie du verre avec Arc International et le papier carton. Cette situation évoluera avec la suppression d'emplois sur Arc International. Un plan de sauvegarde de l'emploi est élaboré et l'industrie papetière est actuellement en surcapacité en Europe, ce qui engendre aussi des problèmes.

Malgré la présence de l'A26, le territoire manque d'accessibilité. Le cadre de vie est rural, ce qui constitue un atout, avec un potentiel

touristique important et une offre foncière qui s'organise pour accueillir une nouvelle implantation. Nous constatons une progression de la création d'entreprise importante avec un taux de + 57,72 % entre 1993 et 2005, ce qui est plus important que pour l'ensemble de la Région : 2 700 entreprises créées ou reprises sur ce territoire.

Saint-Omer est connue surtout pour ses zones maraîchères en agriculture mais avec une forte pression foncière et je pense que la chambre d'agriculture qui interviendra y reviendra.

Les principaux enjeux sont de conforter les industries existantes avec le pôle de compétitivité MAUD que l'on retrouvera dans les plans d'action, une démarche de veille économique et d'anticipation, une sortie de la mono industrie et une diversification économique afin d'être moins dépendant d'un secteur économique.

Cette volonté de diversification intègre :

- l'accompagnement de la création et de la transmission d'entreprise avec la pépinière d'entreprise et une couveuse d'entreprise mais aussi une déclinaison du PRCTE.
- un renforcement de l'attractivité du territoire avec un désenclavement dans l'amélioration des dessertes routières. Un lien nous a été souvent demandé dans les réunions territoriales dans le but de mieux articuler le schéma régional des transports avec le SRDE.
- l'aménagement des zones d'activité par la préservation de la ressource en eau : on pense aux marais et le maraîchage qui est l'activité qui s'y concentre. Un pôle d'excellence pourrait se développer autour de l'eau.
- un développement de la formation, notamment des jeunes pour être en meilleure adéquation avec les besoins des entreprises.

Le plan d'action opérationnel où se retrouve une partie des enjeux propose :

- un PRCTE, programme régional de créations et transmissions, est décliné sur ce territoire : en 2005, 305 porteurs de projet ont été accueillis, 70 accompagnements et 60 prêts d'honneur accordés aux créateurs.
- un développement du commerce et de l'artisanat avec le renforcement et le développement des entreprises existantes sur le territoire et le développement du pôle de compétitivité MAUD.
- l'innovation avec la poursuite du PLI littoral.
- le soutien au tissu économique local notamment sur le secteur de l'ESS, économie sociale et solidaire.
- un travail sur l'insertion emploi avec la création du PLI et avec lequel la Région a signé une convention.
- un secteur agricole fort. La chambre d'agriculture vous parlera des problèmes de l'installation des jeunes et de la transmission des entreprises. Il faut développer la diversification agricole et le la multifonctionnalité.

Comme M. Pierre de SAINTIGNON vous l'a annoncé au début de la réunion, mettre tout cela demande un plan de financement et un travail, à fois, sur le plan d'action à développer et sur le plan de financement. Le plan de financement reste avec des trous qui devraient se remplir d'ici le 25 octobre.

Je vous propose le même exercice pour Flandres-Lys.

C'est un territoire dont un des avantages est le taux de chômage relativement peu élevé 8,8 % pour un taux régional de 13,2 %, qui s'explique par les résidents qui s'y installent mais qui conservent leurs emplois hors du territoire. Le territoire compte 4 300 ex-salariés en recherche d'emploi et

dénote une dépendance forte vis-à-vis de l'extérieur puisque 42 % des actifs travaillent en dehors de ce bassin. On constate que :

- le développement du tissu économique est tout de même un enjeu majeur pour développer des activités sur ce territoire et ne pas le réduire à un rôle résidentiel. Cela peut se traduire par l'accompagnement du développement résidentiel avec le développement de tous les services : commerces, artisanats et aussi les services à la personne.

- la progression de la création d'entreprise est plus forte que dans l'ensemble de la Région avec 2 700 entreprises créées depuis 1993.

- une industrie locale importante tout de même en termes d'effectifs de salariés par rapport à l'effectif global : 36 % des effectifs sont dans l'industrie, l'agroalimentaire en particulier avec des phares régionaux comme Bonduelle, Delacre, Danone ou Blédina. Néanmoins, le territoire est confronté à des difficultés que rencontrent certains sites industriels et particulièrement Arc International.

- concernant l'agriculture, la surface moyenne des exploitations atteint 50 hectares essentiellement en polyculture-élevage. Les pommes de terre et légumes d'industrie représentent des spécialités locales avec des contrats avec les industries agroalimentaires locales.

- des activités tertiaires faiblement développées pourraient en particulier accompagner le développement de l'activité résidentielle.

Dans les principaux enjeux, on retrouve des éléments de contexte et ils se présentent ainsi :

- diversifier les activités économiques locales sur les créations d'entreprises et de développer les services à la personne et la diversification agricole.

- soutien de l'ESS et du développement du commerce et de l'artisanat et du soutien de la R&D dans les entreprises et on pense au pôle MAUD.

- développement de la filière touristique.

- renforcer l'attractivité du territoire avec une amélioration des infrastructures de communication mais une offre immobilière de qualité.

- un développement de la formation.

Concernant le plan d'action, on y retrouve :

- des actions du PRCTE déclinées dans le territoire avec en 2005, 1 050 accueils de porteurs de projet, 372 accompagnements et, à noter, 178 suivis d'entreprises nouvelles ce qui représente un gage de pérennité pour les entreprises en création. Tout cela est encadré par des conventions passées avec les boutiques de gestion, la chambre de commerce et la chambre des métiers et des plates-formes d'initiative locale, présentes sur le territoire, et qui ont accordé 110 prêts d'honneur en 2005.

- le renforcement et le développement des entreprises industrielles existantes, je cite MAUD encore une fois, avec le soutien en particulier à la R&D.

- le développement de l'attractivité du territoire.

- le soutien du développement économique local, l'insertion par l'activité économique avec le PLI et l'agriculture.

Le plan de financement rejoint notre plan de financement à trous qui devra être complété d'ici la réunion spéciale territoires du 25 octobre. Merci.

M. le PRESIDENT.- Je vous remercie.

Je vais donner la parole à chacun. Pour la première intervention. M. BARBIER au titre du pays de Saint-Omer.

M. BARBIER.- Monsieur le vice-président du conseil régional, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, en ma qualité de président de la communauté d'agglomération de Saint-Omer, j'ai la mission de vous présenter la situation de l'Audomarois et également les priorités qui ont été définies avec les présidents des OPCI. Il y aura sûrement quelques petites redites.

Tout d'abord, l'Audomarois est, comme vous l'avez rappelé, avant tout un bassin d'emploi industriel avec 47 % de ces effectifs salariés - c'est-à-dire 2 fois plus que la moyenne - qui connaît de profondes mutations avec les restructurations industrielles liées aux effets de la mondialisation. Depuis quelques années et plus précisément depuis les années 1980, Saint-Omer a perdu les neuf dixièmes de ces effectifs tout d'abord dans le textile, soit 2 000 à l'époque. Les activités électroniques furent ensuite touchées avec la transformation de la CGCT, la fameuse Compagnie générale de construction téléphonique, en MET, Matra-Ericsson, puis reprise par Solectron qui a totalement disparu en 2002 entraînant la suppression de 750 emplois. Dernièrement, en octobre 2004, l'annonce de la suppression de 2 659 emplois par Arc International a jeté la consternation de façon tout à fait naturelle. Saint-Omer est devenu un bassin d'emploi comme les autres avec ses incertitudes et ses angoisses, bref avec ses difficultés.

Cela a conduit à la précarité de l'emploi avec le recours aux emplois aidés, aux CDD, au temps partiel, à l'intérim. Entre 2000 et 2004, les

effectifs des agences d'intérim ont doublé avec plus de 108 %. Cette nouvelle organisation du travail est la plus accentuée dans le Pas-de-Calais. Les pouvoirs publics, les acteurs sociaux économiques se sont investis pour redonner l'espoir à ce territoire et aux hommes et aux femmes qui y vivent, notamment avec le contrat de site, pour la revitalisation du bassin d'emploi où le territoire a pu définir ses priorités. Je vais essayer de vous les présenter rapidement toutefois il y a des choses importantes qu'on ne doit pas ignorer.

1. La priorité numéro un est le développement économique avec la nécessaire et impérative - le terme a été utilisé à plusieurs reprises - diversification économique.

L'Audomarois propose un ensemble de parcs d'activités sur les 5 EPCI :

- pour la communauté d'agglomération de Saint-Omer, il s'agit de la création du fameux parc d'activités Multimodale de l'Aa avec ces trois modes de transport possibles : la route, la voie d'eau le rail. Une première tranche de viabilisation est en cours de travaux portant sur une commercialisation possible de 40 hectares et une mise en service pour le 14 juillet 2007 avec, bien sûr, la création de 1 500 emplois attendus et j'ose dire espérés. L'intercommunalité n'a pas hésité à s'associer à des professionnels comme le port fluvial de Lille qui sera chargé avec la chambre de commerce et d'industrie de la gestion du port dont les travaux devraient se terminer pour mi-2007. Nous l'espérons vivement.

- pour la communauté de communes du pays d'Aire, il s'agit du parc d'activités Saint Martin mis en service depuis mi-2006 : 60 hectares et là, 620 emplois sont attendus.

- pour la communauté de communes de la Morinie, le projet vise à l'aménagement du parc d'activités, les Escardalles, avec

une mise en service au second semestre 2007, ce qui représente 45 hectares et 460 emplois attendus.

- pour la communauté de communes du canton du pays de Fauquembergues, il sera réalisé un parc d'activités, le Pré Maréchal, avec une mise en service en juin 2007 avec 7 hectares et 75 emplois attendus.

- pour la communauté de communes du pays de Lumbres, le projet concerne un parc de 50 hectares avec le lancement des travaux en juin 2007 sous la fonction de la création du giratoire sur la future RD942 et des résultats des fouilles, mais 560 emplois sont attendus.

Au total, le territoire s'engage dans la création de 3 215 emplois avec une surface totale à terme de 282 hectares.

L'Audomarois entend assurer un développement harmonieux équilibré de son territoire par le maintien et la redynamisation du commerce et de l'artisanat de proximité et pour cela une étude FISAC est en cours.

La diversification économique passe par la création de pépinières d'entreprises pour drainer un certain nombre des métiers d'Arc International qui vont quitter l'entreprise et pour capter tout porteur de projet notamment dans le secteur des activités de maintenance et de service qui font cruellement défaut sur le bassin d'emploi.

Un premier projet localisé d'ailleurs à la porte Multimodale de l'Aa, nous l'avons encore vu ce matin, porte sur la création de 5 ateliers représentant une superficie de 682 m² et de 13 bureaux, soit 522 m², pour un coût estimatif de 2 200 000 €. Dans le cadre du contrat d'agglomération, nous sollicitons le conseil régional à hauteur de 700 000 €.

Un second projet davantage tourné vers l'artisanat est également en cours d'étude ce qui permettrait de redynamiser le secteur rural.

Nous notons également l'ouverture d'une couveuse complète, nouvelle offre de service pour la création d'entreprise.

Bien sûr, les élus au sens noble du terme politique et également des collègues du milieu économique sont tous convaincus que l'innovation technologique et la recherche-développement sont les meilleurs arguments pour pérenniser nos emplois industriels. C'est dans cette optique que la communauté d'agglomération de Saint-Omer n'a pas hésité à accompagner financièrement la mise en place du pôle de compétitivité MAUD, matériaux à usage domestique, retenu lors du CIADT du 12 juillet 2005 porté par Arc International et Roquette. Deux projets ont été labellisés en 2006 dont le projet MATBAR avec pour ambition pour le papier d'emballage alimentaire de substituer à la paraffine d'origine pétrolière, un matériau à base cellulosique. Ce projet n'est pas compromis - nous avons eu l'occasion d'en parler tout à l'heure avec Monsieur de SAINTIGNON - nous reverrons ce point et espérons aboutir avec les deux papeteries. La communauté d'agglomération espère, ce qui semble légitime, une attention forte du conseil régional sur ce secteur et l'intercommunalité est prête à accompagner la Région dans cet effort financier.

Le pays a également la volonté de rentrer dans la société de la connaissance pour définir sa stratégie numérique tant sur le plan des infrastructures qu'en termes d'usage des technologies de l'information et de la communication, TIC. Le pays a décidé de répondre à l'appel des candidatures ARTIC - aménagement régional concerté des TIC - proposé par le conseil régional.

Un autre point important concerne la formation continue. La formation continue devient une nécessité pour le développement du territoire afin d'assurer les mutations professionnelles des salariés et favoriser les reconversions professionnelles de nombre de postes de travail supprimés. Il

s'avère nécessaire de s'attaquer de façon pragmatique au noyau dur du chômage qui, comme vous avez pu le voir, progresse énormément.

La Maison de l'emploi, inscrite dans le contrat de site, permettra nous l'espérons d'y répondre. Elle est en gestation avec pour finalité une rédaction du projet pour le 15 décembre. Le bureau d'études y travaille, nous avons eu plusieurs réunions et nous sommes très sereins en la matière.

L'accent est mis sur le développement de l'apprentissage avec la récente ouverture du BTS métiers de l'eau et les projets de création de la maison de la formation continue et le portail emploi-formation vont simplifier les recherches des demandeurs. La formation des artisans chauffagistes orientés sur les synergies renouvelables et les économies d'énergie avec le lycée de Lumbres, suite à un diagnostic avec l'ADITEC, sera complétée par une formation marketing avec le lycée Ribot. Seconde priorité.

2. Toujours bien sûr pour favoriser le développement économique, le désenclavement de l'Audomarois est nécessaire. Chacun connaît les difficultés que nous avons pour prendre ne serait-ce que l'autoroute A25 qui conduit à Lille. La solution est la modernisation de la RD942. C'est une ancienne revendication de l'ensemble des acteurs sociaux économiques de l'Audomarois. C'est aussi la modernisation de la RD943 par Aire, via A24, pour Lille qui permettra au pays d'Aire de se désenclaver comme l'Audomarois. Le conseil régional doit aider dans ce domaine car le territoire doit surmonter ce handicap aussi voyant pour son développement. Toujours concernant Aire sur la Lys, l'élargissement du pont de Guarlinghem est stratégique car, à 500 mètres du parc d'activités du Saint-Martin, il permettrait une liaison efficace avec le département du Nord.

Un autre désenclavement en cours de solution est celui vers Boulogne sur mer dont la jonction avec l'A26 va bénéficier d'une mise à 2 x 2 voies grâce à une importante contribution de l'agglomération, une enveloppe

de 4 millions d'euros. Il restera encore le fameux barreau d'Escoeuilles à 2 x 1 voie.

Quant à la voie d'eau, c'est un mode de transport à privilégier surtout dans le contexte économique actuel. Dans le cadre de la mise en réseau des ports de la région parisienne avec la future liaison Seine-Nord, le port de Dunkerque et les ports rhénans, il serait cohérent que ces canaux bénéficient d'un relèvement des ponts à 7 mètres permettant ainsi le passage des barges à 3 niveaux de conteneurs. N'oublions pas que l'accessibilité de la métropole lilloise et au littoral passe également par une meilleure desserte ferroviaire et une multiplication de l'offre TER. Je sais que le conseil régional est en train de travailler sérieusement sur ce dossier.

3. La troisième priorité de l'Audomarois est une démarche réfléchie et volontaire pour le développement durable qui est une donnée incontournable pour tout développement d'un territoire et l'agglomération souhaite le concevoir sur le thème de l'eau.

Chacun sait l'importance de cette matière première pour le développement des territoires dans les prochaines décennies, « l'or bleu » pour certains économistes dont ils prédisent le doublement de la consommation malgré des champs aquifères en diminution pour cause de pollution. Chacun sait que l'Audomarois est le château d'eau de la région et nous savons que l'eau est le bien de la Nation, qu'il importe de la préserver dans l'intérêt général. Cette protection implique un partage des dépenses entre les utilisateurs de l'eau et ceux qui vivent au-dessus, c'est-à-dire les habitants, mais l'Audomarois doit bénéficier également des retombées économiques générées par ces prélèvements. C'est le sens de la solidarité entre les territoires pour les dépenses mais également pour les retombées économiques. Dans cette optique, la communauté d'agglomération de Saint-Omer entend poser sa candidature pour un contrat de plan État-Région 2007-

2013 dans la gestion équilibrée des ressources aquifères et des milieux humides.

L'Audomarois comprend un secteur rural important dont il importe d'assurer le dynamisme grâce à un partenariat fort avec la chambre d'agriculture sur la diversification de l'activité agricole, sur d'autres créneaux au travers de Bienvenue à la ferme, de Campus vert et Savoir Vert. Au-delà de la défense de l'agriculture, c'est aussi une attention à la capacité d'innovation que représentent les exploitants d'aujourd'hui.

4. La quatrième priorité est le tourisme qui constitue un volet majeur de la diversification économique indispensable pour l'Audomarois dont le monde agricole n'est pas étranger. Ce développement touristique avec une filière professionnelle en cours d'élaboration associant les lycées Jacques DURAND et Alexandre RIBOT et l'IUT passe par la mise en valeur de son territoire d'exception avec la présence du marais, fort de ces 3 600 hectares et qui est le dernier marais maraîcher de France. Nous réfléchissons à un projet, celui de la Maison du marais qui doit constituer une charnière entre cette zone humide particulière et singulière d'un côté et l'agitation de la ville de l'autre. Le coup estimatif est de 3 700 000 € et nécessitera, nous l'espérons, l'intervention financière de la Région et du Parc naturel régional.

Sur un autre registre, l'équipement public culturel de la coupole d'Helfaut envisage la création d'un centre de recherche sur la Seconde Guerre mondiale pour en faire un lieu de mémoire et nous y travaillons avec le conseil général et le syndicat créé.

Enfin, les deux villes d'Aire et de Saint-Omer, riches d'un patrimoine bâti ancien et de qualité, ont signé avec l'État des contrats de ville touristique et des financements sont sollicités.

Sur la communauté de communes du canton de Fauquembergues, la construction de la Maison du vent et la mise en œuvre

des chemins du vent reflète la forte volonté du territoire de s'engager dans une politique de valorisation des énergies renouvelables.

Sur la Morinie, le site et le musée archéologique de Théroouanne, qui rappellent d'ailleurs l'histoire de la cité des Morins, méritent un développement significatif. L'agglomération de Saint-Omer souffre actuellement de l'absence d'un équipement structurant capable à la fois d'accueillir des manifestations culturelles populaires comme des manifestations sportives de qualité mais dispose d'un terrain d'assiette superbement situé en plein cœur du secteur central, entre Saint-Omer, Arques et Longuenesse sur l'ancien site d'une grande surface. C'est le projet phare que l'agglomération souhaite mettre en place, à court et moyen termes, et pour lequel des subventions seront plus que les bienvenues.

Je vais bientôt m'arrêter et en guise de conclusion, c'est un peu philosophique mais ça me semble important, je dirai, chers collègues, qu'il nous faut redonner espoir à un territoire en mutation profonde et en doute face à l'avenir. Bien sûr selon la belle expression, « Aide-toi, le ciel t'aidera » sachez que l'Audomarois a su donner dans cette formule mais cela ne suffira plus pour nous sortir de l'ornière. L'espérance des hommes et des femmes qui vivent sur ce territoire ne viendra que de la solidarité des pouvoirs publics avec en première ligne, Monsieur le vice-président, le conseil régional.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur le président pour cette intervention très complète. Je donne la parole à M. IBLED, président de la chambre de commerce et d'industrie de Saint-Omer.

M. IBLED.- Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je voudrais en complément des propos, que vient de tenir Monsieur le président BARBIER, vous remercier d'avoir organisé cette réunion de concertation qui nous permet d'avoir un échange avec le conseil régional, à la fois, sur le contexte économique du pays de Saint-Omer et sur les enjeux

auxquels il est confronté aujourd'hui. J'aurais quelques petites redites par rapport à la préparation de Monsieur BARBIER mais c'est une voie d'insistance de l'Audomarois sur les sujets qui nous tiennent à cœur. Un certain nombre de choses sont vraiment complémentaires.

En vue de la préparation de cette réunion, vos services ont élaboré un document de travail qui se présente comme un constat de notre situation et qui décrit les principaux enjeux de notre territoire. S'agissant du constat, tout en reconnaissant bien entendu que le secteur industriel représente une place prépondérante dans le pays de Saint-Omer avec l'industrie du verre et aussi celle du papier-carton, il apparaît important de préciser que le pays comporte également un tissu significatif de PME représentant environ 10 000 emplois. Il faut souligner le fait que cette structure se caractérise par une faiblesse des PME-PMI moyennes comportant entre 50 et 150 salariés. Il y a donc lieu de redonner toute l'importance nécessaire à ce tissu des petites et moyennes entreprises, en particulier au TPE qui doivent pouvoir jouer un rôle essentiel dans la diversification économique.

La note que nous avons reçue qualifie aussi le cadre de vie du pays de Saint-Omer de rural. Ce qualificatif est sans doute réducteur de la vision du territoire de Saint-Omer qui comporte une agglomération urbaine de 65 000 habitants et un secteur environnant rural. L'un des enjeux du territoire est d'ailleurs d'assurer les liaisons et la complémentarité entre les secteurs urbain et rural. Le qualificatif rural ne peut à lui seul résumer le territoire, par contre, son environnement et son cadre de vie préservés laissent des marges importantes de développement dans des domaines comme le tourisme.

Si l'on constate avec satisfaction que le pays de Saint-Omer connaît une progression beaucoup plus importante que l'ensemble de la Région au niveau du taux de création d'entreprise, force est de rappeler que le

pays de Saint-Omer avait enregistré un retard très significatif en la matière et qu'aujourd'hui les acteurs locaux se sont totalement mobilisés sur ce sujet avec le soutien de l'État et du conseil régional. Ces soutiens importants devront être maintenus, voire amplifiés, dans l'avenir car la création et la transmission des entreprises constituent l'un des leviers qui peut être actionné pour la diversification économique.

Après la mise en place de la plate-forme d'initiative locale, dont les résultats montrent qu'elle est incontournable, les acteurs locaux se sont aujourd'hui mis d'accord pour le démarrage d'une couveuse d'entreprise. Cette couveuse représente une opportunité unique d'entreprises à l'essai et son usage doit concerner, non seulement, les porteurs de projet éloignés de l'emploi mais aussi les salariés prêts à se lancer dans la création d'entreprise. Inédit ou peu pratiqué, c'est un mode sur lequel il faut lancer des entreprises qui auront un grand avenir.

Dans le domaine de la recherche et l'innovation, la mise en place du pôle de compétitivité MAUD, issu des initiatives d'Arc International, Roquette et Ugine, est soutenue par l'ensemble des acteurs économiques et politiques et constitue un axe fort. Le pôle MAUD et le laboratoire CREATE qui sont attachés sont un enjeu majeur pour la diversification de la région de Saint-Omer et il importe que les soutiens nécessaires soient apportés au projet de développement dans le cadre de ce pôle de compétitivité. C'est le cas des projets MATBAR et CERALEF qui ont sollicité le soutien financier du conseil régional. Des enjeux économiques majeurs pour les entreprises concernées existent à travers ces projets de recherche-développement. Il importe que des soutiens fermes puissent être apportés, à travers des subventions, pour aider les entreprises en prenant en compte les difficultés que rencontre l'industrie du papier carton. Je tenais à citer ce point même si Monsieur BARBIER l'avait déjà présenté de manière très claire

D'autres pistes seront également à soutenir comme la mise en réseau des acteurs sur la thématique de l'eau ou encore de la vision robotique, nos pôles d'excellence sur le territoire audomarois. Nous souhaitons donc que le conseil régional soit solidaire du territoire de Saint-Omer et de cette stratégie et l'accompagne de manière significative.

Nous travaillons, avec l'ensemble des structures intercommunales, sur la pépinière d'entreprises aujourd'hui appréhendée par un dossier dans le cadre du contrat d'agglomération mais avec des extensions possibles en milieu rural afin de pouvoir mutualiser les moyens et les modes de gestion. Le développement de l'attractivité du territoire passe par la mise en œuvre des parcs d'activités qui ont été repris dans le contrat de site et je soutiens les propos qu'a tenus le président BARBIER à ce sujet. Le développement de cette attractivité doit être abordé par un programme ambitieux de promotion et de communication pour ouvrir le territoire de Saint-Omer sur les autres régions et lui donner davantage de visibilité.

La promotion du territoire est un véritable enjeu qui suppose des moyens significatifs et l'aide du conseil régional dans cette démarche est vivement souhaitée.

Le contrat de site, signé entre les structures intercommunales, la chambre de commerce et l'État, le 15 décembre 2005 n'est pour nous qu'une étape dans la reconversion du territoire et devra sans doute être suivie d'autres dispositifs. Pourquoi ne pas envisager un contrat-cadre tel que vous venez de le définir par une conférence des financeurs au début de notre réunion, qui pourrait être formalisé entre le conseil régional et les acteurs du pays de Saint-Omer, reprenant les principaux axes de stratégie de diversification économique à mettre en place et comportant des actions qui s'inscriront dans le temps et qui iront bien au-delà du contrat de site.

Le SRDE est, sans aucun doute, un cadre qui permet d'échanger sur l'avenir économique du pays de Saint-Omer mais au-delà des échanges, compte tenu du caractère exceptionnel que représente la mutation économique du territoire de Saint-Omer, je souhaite vivement qu'un accord-cadre puisse être mis en place avec le conseil régional.

Ce contrat permettrait d'inscrire nos actions dans la durée et pourrait porter sur :

- l'accentuation du programme du PRCTE en matière de création et transmission d'entreprises,
- le soutien renforcé aux projets et démarches stratégiques des PME-PMI,
- la poursuite du développement de la plate-forme d'initiative locale,
- la mise en place d'un programme ambitieux en matière de tourisme,
- la communication et promotion du territoire,
- dans un domaine moins abordé jusqu'à présent, au niveau du développement durable, le président BARBIER a parlé de l'or bleu, je voudrais revenir sur l'or noir. Je ne vais pas vous annoncer qu'il y en a à Saint-Omer mais nous avons tous des problèmes d'énergie. Je pense que pour les économies d'énergie, l'isolation de nos habitations doit représenter, pour les quinze ou vingt années à venir, le relais de la formidable croissance que le bâtiment a pu avoir depuis dix ans. Ce sujet devra aussi être travaillé c'est vraiment de l'emploi pour le local.

Je vous remercie de votre attention sachant bien évidemment que tout ceci se fait en lien avec la coordination des politiques de formations et de transports. Nous sommes dans le SRDE mais ce sont deux volets

complémentaires qui ont toute leur importance comme l'a indiqué par Monsieur BARBIER.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup de votre intervention. Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Omer-Pays de Saint-Omer-Région : c'est déjà un premier groupe financier si je vous entends bien... Je passe la parole à M. FERMAUT au titre de la chambre des métiers.

M. FERMAUT.- C'est avec un grand intérêt que la chambre des métiers contribue à la mise en place de cette stratégie d'une économie régionale ainsi qu'à sa gouvernance où l'artisanat a un rôle majeur à jouer. Comme j'ai bien entendu, au début, que nous n'avons pas beaucoup de temps, je vais passer directement à l'essentiel.

Je vous parlerai plus précisément de l'arrondissement de Saint-Omer car les chiffres de Flandres-Lys sont globalisés avec l'arrondissement de Dunkerque qui a fait l'objet d'une précédente réunion. Nos priorités sont bien évidemment identiques. Elles sont au nombre de trois : La création d'entreprise, la reprise et leur développement.

1. Pour donner quelques chiffres sur l'arrondissement de Saint-Omer, l'arrondissement compte 1 610 entreprises artisanales, soit environ 12,05 % de la population artisanale du Pas-de-Calais. Elles emploient 4 200 salariés. Ces entreprises se répartissent avec :

- 32 % dans le bâtiment,
- 14,5 % dans le secteur alimentaire,
- 53,5 % dans la production et les services à l'entreprise et à la personne.

Depuis quatre ans, les efforts de tous ont permis une réelle augmentation du nombre de créations d'entreprise et en 2005, il y en a eu 300 créations d'entreprise artisanale dans l'arrondissement. Depuis 2001, le nombre a augmenté de 6,7 %. Le solde entre les créations, reprises et les

radiations est nettement positif. Évidemment, notre compagnie recommande avec insistance la persévérance dans ce programme régional de la création-transmission car seules les actions inscrites dans la durée peuvent contribuer à développer l'esprit d'entreprendre.

2. La reprise d'entreprise. Aujourd'hui plus de 20 % de nos chefs d'entreprises artisanales ont plus de 55 ans. Quel est l'avenir pour ces entreprises et leurs salariés ? Il serait dommage de laisser partir toutes ces entreprises qui sont viables ainsi que leurs salariés, ce qui représente des emplois perdus. Nous devons travailler ensemble sur ce plan spécifique de la transmission-reprise.

3. Le développement. Les marchés sont aujourd'hui porteurs pour l'artisanat. Il faut aider ces entreprises à maîtriser leur développement en améliorant leurs compétences en gestion financière et surtout en gestion des ressources humaines. Les ressources humaines, c'est un vrai métier en soi mais nos artisans, « le nez dans le guidon », ont souvent du mal à recruter car ils n'ont pas le temps de s'y consacrer réellement. À côté des collectivités territoriales, la chambre des métiers et de l'artisanat va systématiser ces rencontres avec les artisans et apporter son concours au développement de leurs entreprises. Pour cela, des outils à leur proposer sont nécessaires pour leur permettre de s'inscrire dans cette dynamique ; l'aide à l'investissement, par exemple, par le biais d'avances remboursables peut y concourir.

En conclusion, laissez-moi vous rappeler tout de même que l'artisanat crée un « toyota » d'emplois par an. C'est un outil majeur de développement des territoires. C'est un outil pérenne ; l'artisan ne délocalisera ni sa production, ni ces services. Ce sont des entreprises de proximité, vecteurs de diversification et d'ancrage de population sur les territoires, dans les villes, les communes et les quartiers. Merci.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur FERMAUT. Je donne la parole à Monsieur PRUVOT qui représente la chambre de l'agriculture.

M. PRUVOT.- Monsieur le président, Mesdames, Messieurs.

Nous sommes rassemblés pour réfléchir au développement économique de nos territoires et aux orientations que nous souhaitons leur donner dans un contexte régional. Je m'exprime ici au nom des chambres d'agriculture du Nord et du Pas-de-Calais.

En guise d'introduction, je vous donnerai quelques chiffres pour rappeler la place de l'agriculture. Lors du dernier recensement agricole de 2000, la Région comptait 12 500 exploitations agricoles professionnelles. Ce nombre est en baisse permanente et une récente étude régionale table sur une disparition de 40 % des exploitations d'ici 2015, ce qui occasionne en parallèle une concentration significative des moyens de production.

Au chapitre emploi, ce sont plus de 30 000 emplois présents sur nos exploitations régionales et plus de 27 000 dans l'agroalimentaire, pour un total représentant plus de 12 % des emplois régionaux. Au-delà de l'emploi, l'agriculture c'est aussi l'espace et la mise en valeur du territoire.

La surface agricole représente selon les secteurs qui nous concernent entre 60 et 80 % de l'espace. Je vais donc essayer en quelques minutes de mettre en lumière, territoire par territoire, les aspects importants à prendre en compte pour la préparation du schéma de développement économique. L'exercice n'est pas facile, en peu de temps, sur un secteur aussi vaste présentant une forte disparité agricole. Cependant la chambre d'agriculture, par ses agents et ses animateurs de territoire, est présente sur le terrain et participe avec les territoires à ce travail de prospection et met en place actions et projet de développement.

Tout d'abord, je souhaite attirer votre attention sur des aspects liés au foncier et à sa gestion. Nous sommes conscients des besoins pour

répondre au développement économique, à la demande de logements toujours croissante et nous ne voulons pas entraver le développement d'un territoire par manque de fonciers disponibles. Toutefois, la consommation des espaces doit être raisonnée et raisonnable.

Les professionnels agricoles doivent être associés très en amont aux projets sur un territoire. En effet, le sol reste le principal outil de production des exploitations agricoles. La disparition de surface peut mettre en péril des exploitations, tant sur le facteur production que sur un facteur réglementaire en termes de surface nécessaire pour les épandages, de distances par rapport aux riverains. Il est nécessaire de préserver, dans tous les projets fonciers, le potentiel économique de nos exploitations. Dans nos territoires, la consommation du foncier est aussi le résultat de la construction de logements et de l'arrivée de populations urbaines. C'est, en particulier, le cas d'un secteur comme Bailleul, proche de la métropole lilloise, dans lequel les difficultés de cohabitation urbains/ruraux constituent l'un des thèmes d'étude du pays Cœur de Flandres.

La gestion de l'eau est aussi l'un des éléments clés du territoire notamment dans le bassin de l'Aa et le marais. Nous devons raisonner sur une échelle plus large que la communauté de communes afin de mieux gérer la cohérence amont-aval et éviter les inondations.

La préservation du marais audomarois, dernier marais maraîcher de France, et en qualité de zone humide, dépend du maintien de l'activité agricole.

Directement en lien avec le sujet qui nous intéresse aujourd'hui, de nombreuses démarches sont initiées, au niveau local, pour permettre le développement économique des exploitations agricoles. Même si l'économie de l'exploitation dépend avant tout de niveaux d'intervention supérieurs, État et Union européenne, et même si l'agriculture a toujours fait preuve d'une

grande capacité d'adaptation, ces initiatives permettent le développement économique sur des filières relativement courtes.

L'intervention régionale n'est pas neutre pour le développement des exploitations et a permis de moderniser de nombreux élevages. L'évolution du paysage agricole demandera de nouvelles interventions concernant la modernisation. Pour notre agriculture, il faudra demain moderniser et innover pour conforter.

Le développement économique de l'agriculture dépend de l'installation, gage de renouvellement des générations. Avec un rythme stable d'environ 200 installations par an, depuis quelques années, les efforts consentis s'avèrent payants et il faut donc les poursuivre.

En région Flandres-Lys, de nombreuses actions sont menées en partenariat avec le pays Cœur de Flandres. Elles concernent l'amélioration des relations éleveurs/néo-ruraux déjà évoquées.

Le projet de méthanisation, s'il aboutit, ce que nous espérons, permettra de valoriser nos ressources tout en limitant les inconvénients de la production porcine qui est en déclin constant depuis des décennies dans notre région.

Sur l'ensemble des territoires que nous évoquons aujourd'hui, professions agricoles et artisans s'unissent pour développer les filières « viande de qualité » ; porcs et veaux des hauts pays, agneaux pays. Ce sont des filières mises en place depuis plusieurs années visant à distribuer, dans un réseau de boucheries artisanales, des produits de qualité élevés sous un cahier des charges spécifiques.

Le développement de la production est possible et pourra maintenir certaines exploitations en place. De même, des boucheries peuvent se différencier par leur attachement à la filière. Le projet d'une filière en

bovins pourrait également apporter de la valeur ajoutée sur des élevages tout en valorisant des prairies qui pourraient être menacées d'abandon.

Afin de maintenir le paysage, il est important de maintenir les productions traditionnelles, pour l'essentiel : élevages bovin et ovin, légumes, pommes de terre ; spécialités locales à la base d'un réseau important de négoce. L'équipement de la région en bâtiments de conservation a permis de mieux gérer les campagnes de commercialisation générant de meilleurs prix et de l'emploi local.

Ces productions ont aussi pour vocation d'approvisionner les industries de transformation : McCain, Bonduelle, Roquette, Danone et d'autres s'approvisionnent aussi sur nos terres L'enjeu du maintien de ces transformateurs et l'implantation de nouvelles unités sont importants.

Concernant l'importance de la profession et son environnement en matière d'emplois, une action-emploi est conduite afin de mieux faire connaître les métiers de l'agriculture. Des actions sont conduites pour collecter les déchets plastiques agricoles et il serait souhaitable de pouvoir organiser une filière de collecte et d'élimination des déchets et de recyclage.

La production agricole pourra aussi s'orienter vers de nouvelles productions avec de nouveaux débouchés tels que le biocarburant. De nouvelles filières utilisant la matière première végétale à la place des produits pétroliers pour produire des matières plastiques et autres composants, sont envisageables.

Le développement économique en l'agriculture s'inscrit dans la diversification des activités. De nombreux agriculteurs ont fait le choix d'une diversification avec l'agritourisme : accueil et hébergement, vente directe... Les objectifs d'une telle entreprise sont variés et peuvent valoriser un patrimoine bâti, permettre le retour du conjoint ou d'un enfant sur l'exploitation, mieux valoriser une production sur place. Par les produits

agricoles et les capacités d'accueil proposés, l'agriculture est partie intégrante de l'image de notre terroir, de l'offre touristique du territoire et du produit-paysage offert à chacun. À ce titre, elle doit être intégrée dans l'ensemble du travail mené par les schémas de développement touristique. Les réseaux existent : Bienvenue à la ferme, Savoir vert, Association régionale des vendeurs directs, Gîtes de France...

La chambre d'agriculture est présente et accompagne la diversification tout comme la Région avec ces dispositifs PRI et ARPI. Pour les années à venir, le développement ne doit pas se faire au détriment des outils existants et la diversification ne se limite pas à l'agritourisme. Il faut innover et les dispositifs PRI et ARPI devront accompagner la mise en place de nouveaux projets : services à la personne ou à la collectivité, matériaux recyclables, substances utilisées chimie fine, etc. Les collectivités doivent travailler sur ce sujet.

Si l'agriculture a des devoirs vis-à-vis de la société en matière de qualité des produits, de traçabilité, de sécurité alimentaire, la société est aussi redevable des services annexes rendus par l'agriculture, ne serait-ce qu'en matière de gestion du territoire. De nombreuses opérations menées conjointement entre agriculteurs et collectivités, associations ou autres partenaires existent. Campagnes d'implantation de couverts hivernaux, opérations de lutte contre l'érosion des sols avec implantation de fascine, sont des exemples de contractualisation entre l'agriculture et son territoire pour des objectifs communs.

Ces opérations locales doivent se poursuivre et se généraliser à plus grande échelle afin d'en étendre les effets bénéfiques à tous nos territoires. Les dispositifs mis en œuvre pour lutter contre l'érosion et les inondations ne seront efficaces que lorsqu'ils seront généralisés à tout un bassin-versant. La notion de « pays » qui prend aujourd'hui de l'ampleur, sous

l'impulsion du conseil régional, devrait permettre de jeter les bases d'un travail favorable au travers du véritable contrat de projets agricoles, annoncé pour 2007. Ces contrats s'inscrivent dans une réelle synergie entre agriculteurs, territoires et régions. Agriculteurs, élus locaux et régionaux, représentants de la société civile, soyons ambitieux pour confier à l'agriculture des missions et des moyens qu'elle peut assumer. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Merci Monsieur PRUVOT. Nous passons maintenant au territoire d'Armentières, Hazebroucq, Flandres-Lys et je donne la parole à Monsieur CRINQUETTE au titre du pays Cœur de Flandres.

M. CRINQUETTE.- Merci, Monsieur le président, Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs.

Tout d'abord je représente ici les élus du pays Cœur de Flandres qui m'ont chargé en tant que président de la commission économie et agriculture du pays Cœur de Flandres de vous transmettre des vœux de réussite pour cet après-midi et surtout de vous assurer de notre volonté d'être un partenaire du SRDE et du conseil régional sur ce dossier.

Nous avons conscience de l'opportunité qui se présente à nous. Le fait que la Région renforce ainsi la cohérence et l'efficacité de l'ensemble des actions publiques par l'établissement d'une véritable stratégie de développement, porteuse des créations d'activité et d'emploi, ne pourra être que bénéfique. Le SRDE et cette rencontre d'aujourd'hui sont pour nous l'occasion de vous présenter, Monsieur le Président, notre politique économique et nos perspectives de développement sur quelques points.

1. Le premier point concerne le rôle particulier que jouent l'industrie agroalimentaire et l'agriculture en pays Cœur de Flandres. Un développement intéressant a été donné précédemment. Celles-ci constituent la matrice de notre économie. Notre agriculture par exemple résiste mieux qu'ailleurs dans notre région aux problèmes économiques grâce à un certain

nombre d'exploitations de taille raisonnable, un pourcentage de jeunes agriculteurs plus important qu'ailleurs, une agriculture très diversifiée. Nous pouvons considérer que notre agriculture se rapproche de l'excellence.

L'agroalimentaire est très présente localement avec des fleurons tels que Roquette, Danone, Bonduelle, de grosses entreprises mais je voudrais citer des entreprises plus petites avec des abattoirs dont celui de la ville d'Hazebrouck. Je souhaite souligner la présence d'entreprises industrielles localement très diversifiées et parfois importantes comme Arc International qui est aussi sur le territoire de notre pays. En disant cela, j'insiste sur le fait, Monsieur le président, que la Flandres est une terre de travail et non de loisirs. Comme cela est dit dans certaines instances métropolitaines.

2. Les services à la population contribuent à la création d'emplois et nous sommes mobilisés sur cette question dans le cadre de notre PLDAIE. Nous menons une étude sur les besoins de services en pays Cœur de Flandres afin d'identifier la manière d'exploiter cette niche d'emplois dans un territoire qui connaît une réelle croissance démographique.

3. Le développement de la Flandres intérieure doit s'appuyer sur ses potentialités touristiques. Le SRDE l'indique, la Flandres a un potentiel de développement dans ce domaine mais nous ne souhaitons surtout pas un développement économique confiné dans cette thématique. L'économie en Flandres est nécessairement plurielle ; c'est ce que nous devons cultiver et nous rechercherons des partenariats avec la Région dans ce sens.

Le tourisme est un pôle d'activité important sur notre territoire. Nous devons maintenir et renforcer notre niveau de fréquentation touristique notamment au niveau du tourisme de court séjour. Pour ce faire, le pays des moulins et notre pays Cœur de Flandres se sont rassemblés avec des partenaires touristiques sur les mêmes bannières « Les pays de Flandres »

avec un plan de développement touristique commun et une organisation mutualisée.

4. Le quatrième point est aussi une conviction. Le territoire doit continuer à travailler à la mise en place d'une promotion économique efficace avec une offre organisée ; la cohérence des zones d'activités, des services en commun. Nous disposons d'un cadre de vie agréable, de terrains disponibles, de centres de formation, de services, d'une diversité importante de PME-PMI, d'acteurs économiques performants, d'un service ressources humaines novateur notamment avec la Plate-forme ressources humaines organisée par la chambre de commerce et d'industrie d'Armentières-Hazebrouck. Nous devons valoriser et faire connaître ces atouts : un site Internet va voir le jour prochainement et nos réflexions sur l'optimisation de l'intercommunalité prennent en compte cette nécessité.

5. Une autre des particularités de notre territoire est qu'il comprend plusieurs pôles d'emploi ; aucune commune n'est à plus de 15 kilomètres d'une zone d'emploi et nous devons renforcer cette multipolarité. Comment le SRDE peut-il nous aider et prendre en compte cette spécificité avec un pôle de compétitivité d'excellence rurale ? Notre secteur est multipolaire sur les plans géographique et de la diversité commerciale, industrielle, artisanale et agricole.

Les élus du pays Cœur de Flandres ne peuvent que saluer l'excellente progression de la création d'entreprise. Depuis 10 ans, la politique volontariste du conseil régional via le PRCTE et le travail des acteurs institutionnels et partenaires privés de la création d'entreprise répondent aux interrogations et préoccupations des porteurs de projet.

La transmission d'entreprise reste un challenge important. En effet, 1 300 chefs d'entreprises artisanales, soit 28 % de la population des chefs d'entreprises artisanales et commerciales, ont 55 ans et plus dans notre

pays pour 25 % au niveau du territoire régional. Il est indispensable que le territoire en lien avec les acteurs du PRCTE puisse mener des actions en faveur de la transmission des entreprises. D'ailleurs, la vallée de la Lys, traditionnellement industrielle, connaît des difficultés économiques et a vu fermer un grand nombre d'entreprises notamment dans le secteur textile. Que peut apporter le SRDE dans ce domaine ?

Nous avons 2 convictions fortes qui relèvent de la méthode :

- c'est bien au niveau du pays avec le conseil de développement et la diversité de ces acteurs que doivent et peuvent s'imaginer de nouvelles formes d'activités et plus particulièrement l'économie sociale et solidaire. Le conseil de développement a travaillé avec le pays à l'élaboration d'un projet et a joué un rôle important.

- la seconde conviction se situe au niveau du développement durable qui est un facteur de compétitivité pour les années à venir qu'il faut intégrer dans notre mode de développement.

En conclusion, le pays Cœur de Flandres a de nombreuses richesses avec une importante diversité industrielle, commerciale, et agricole qui constitue un atout sur le plan économique. Cette pluralité est la spécificité de notre développement économique. Nous souhaitons que nos partenaires, en particulier la Région, en tiennent compte sans nous enfermer dans une thématique exclusive et nous permettent d'accueillir de nouvelles activités tout en maintenant notre point fort que constitue le cadre de vie. Notre territoire se refuse à être un territoire résidentiel, fournisseur de main-d'œuvre, car ce phénomène est antiéconomique et socialement peu viable. Nous sommes un territoire de projets qui peut conclure des partenariats, comme l'agroalimentaire avec l'Arrageois, qui peut se rattacher à des pôles d'excellence ou de compétitivité. Notre territoire dispose de nombreux pôles de développement : tourisme, agriculture, les services. Comment le SRDE

peut-il nous aider à les développer ? Comment travailler précisément sur des bassins tels que la vallée de la Lys ? Quels sont les modes de contractualisation ? Nous sommes prêts à travailler avec la Région dans le sens que vous avez proposé. Je vous remercie de votre écoute attentive. Soyez sûrs de notre volonté d'un partenariat actif et efficace.

M. le PRESIDENT.- Vos questions sont les nôtres. Je donne la parole à Monsieur DOUTRILLAUX au titre de la chambre de commerce et d'industrie d'Armentières-Hazebroucq.

M. DOUTRILLAUX.- Merci, Monsieur le président.

Vous avez souhaité que nous recensons les actions relatives au développement économique pour les évaluer et voir comment les mener ultérieurement. Concernant notre CCI, l'action auprès des entreprises est la raison d'être de l'établissement qui est un établissement public, régi par la loi, et qui a pour but de présenter les vues sur les moyens d'accroître la prospérité de l'industrie et du commerce et d'assurer l'exécution des travaux et de l'administration des services nécessaires aux intérêts dont elles ont la garde.

Expliquer notre action dans le domaine économique revient à présenter un rapport d'ensemble de ce que peut faire une chambre de commerce, d'industrie et de service. Ce serait long et fastidieux.

Je me limiterai à rappeler que nous avons adopté, pour la période 2005-2010, un plan stratégique en 13 axes et 35 actions - ce plan est disponible - et je citerai, compte tenu de l'objectif de la réunion les neuf axes suivants :

1. l'accompagnement et le soutien des entreprises en privilégiant les actions de terrain.
2. donner aux entreprises des informations stratégiques et opérationnelles adaptées.

3. renforcer dans un cadre régional, le pôle de compétence ressources humaines adapté aux PME-PMI.
4. devenir un carrefour d'écoute et rencontre des grandes entreprises.
5. conforter le commerce de proximité et la synergie commerce-tourisme.
6. faciliter et accompagner la reprise-transmission d'entreprises.
7. valoriser l'entreprise et son dirigeant.
8. promouvoir et faciliter l'implantation d'entreprises.
9. participer à la construction d'un territoire porteur de développement économique.

Tous ces thèmes ont déjà été cités ici. Faute de temps, je ne vais pas développer la totalité des axes mais je voudrais insister sur nos actions dans le cadre du PRCTE, le plan régional de création-transmission d'entreprises et en matière de ressources humaines :

Concernant le PRCTE :

- la chambre de commerce organise un Forum Salon tous les deux ans et en 2006, il y a eu 55 exposants et 700 visiteurs. Ces chiffres étaient en augmentation par rapport aux derniers, il y a deux ans, signe de l'intérêt des populations du territoire pour ces terres.
- la sensibilisation du créateur d'entreprise par la réalisation de 21 demi-journées d'information sur la création-reprise : ce sont les après-midis du créateur.
- nous organisons aussi des stages à la gestion d'entreprise ; 5 sessions de « 5 jours pour entreprendre ».

- il y a enfin les clubs CREA : soirées de club autour d'une thématique de jeunes chefs d'entreprise et de porteurs de projet. Ils comptent plus de 200 membres actifs.

- des réunions de sensibilisation, cédant et accompagnement individuel.

- nous organisons des actions de promotion de l'entrepreneuriat auprès des collèges, des lycées et dans certaines structures de formation.

Dans le cadre du réseau entreprendre en France, le label « qualité en création-transmission d'entreprise » a été attribué, pour la seconde fois, la chambre de commerce et d'industrie d'Armentières-Hazebroucq.

Et pour quantifier, en 2005, 740 porteurs de projets ont été reçus par la chambre de commerce et 403 créations d'entreprises ont été enregistrées sur la circonscription.

Concernant la formation, je signalerai que sous l'impulsion de la chambre de commerce et d'industrie d'Armentières-Hazebroucq, l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation du territoire de Flandres-Lys s'est mobilisé, depuis plus de cinq ans, dans la construction d'une véritable réponse de proximité aux enjeux d'emploi et de formation et en particulier pour les PME et les TPE.

L'engagement de l'ensemble des acteurs a permis de développer un savoir-faire nouveau et de développer les 3 axes suivants :

1. une bourse d'alternance ; création d'un projet de développement de l'alternance qui mobilise tous les acteurs publics et privés intervenant dans les contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Cette année, plus de 600 CV ont été déposés et plus de 250 propositions de contrat d'alternance. Nous constatons, depuis cinq ans, une augmentation de

demandes de contrat d'alternance et de professionnalisation et aussi, de la part des entreprises, une augmentation des propositions de contrat.

2. la plate-forme ressources humaines. À l'issue d'un diagnostic territorial partagé par les pratiques ressources humaines des PME-PMI, des acteurs de l'emploi et de la formation se sont fédérés pour organiser et développer une plate-forme ressources humaines pour les PME du territoire. Cette organisation, animée par la chambre de commerce, interpelle chaque année des entreprises et leur propose de mettre en œuvre de véritables recommandations en ressources humaines pour la cohérence du projet de l'entreprise, son organisation et la compétence de ses collaborateurs. Des résultats très positifs et une présence remarquable dans la presse nationale encouragent le développement de cette plate-forme vers niveau plus régional.

3. un troisième point dans le domaine des ressources humaines concerne le Centre de ressources et de prospective sur le métier de dirigeant de PME. Il est nécessaire de conforter les entreprises, d'aider les dirigeants des PME à rendre leurs entreprises toniques et dynamiques et de permettre le développement économique du territoire. Les dirigeants actuels sont concernés mais également les repreneurs qui peuvent trouver un espace privilégié pour s'interroger sur leurs capacités à mener à bien leurs projets professionnels et trouver l'accompagnement pour réussir dans leurs métiers.

Cette action vient de faire l'objet d'un article dans la revue *Économie et carrières* du mois de juillet. Tous ces éléments participent à l'attractivité et au développement de notre territoire.

Concernant la consolidation financière des actions, des rencontres au niveau technique sont souhaitables pour harmoniser les définitions et les contenus des rubriques. Nous avons jusqu'au 25 octobre pour remplir ces grilles.

À propos de financement, je remarque que les actions conduites par la chambre de commerce, les collectivités locales et par l'État sont financées en partie par les entreprises qui sont aussi des contribuables. Au titre de chef d'entreprise, je me félicite du souhait d'évaluer ces actions et d'en améliorer l'efficacité.

Une préoccupation importante partagée par tous est le retard de la Région Nord-Pas-de-Calais en matière d'innovation et de recherche.

Je souhaite aborder ce sujet et situer les trois points suivants concernant le territoire :

1. notre plan stratégique prévoit d'analyser les forces et les faiblesses du tissu économique local et les savoir-faire des entreprises. Dans ce cadre, nous avons commencé, avec l'aide de la CRCI, une analyse fine de notre tissu afin de segmenter les entreprises selon un certain nombre de critères dans leur capacité d'innovation.

2. implanté à Saint Venant sur mais aussi sur l'aérodrome de Merville, LH aviation fondé il y a deux ans par 2 jeunes ingénieurs, un ICAM et un CESTI, a présenté samedi dernier un prototype d'avion en kit particulièrement innovant. Cela entre dans la recherche et de l'innovation et met en relief des éléments peut-être particuliers mais sur notre territoire, mais montre un potentiel existant. Cela illustre aussi l'ambition que nous avons pour l'aérodrome de Merville. C'est un projet économique global avec une volonté régionale et transversale : transports, implantation d'entreprises, formation, mises en place de synergies autour des activités aéronautiques du Nord-Pas-de-Calais, loisirs, promotion des métiers scientifiques et techniques... c'est un projet ambitieux qui suppose un appui surtout en termes de coordination d'un maximum de partenaires, en particulier de la Région.

3. Enfin, plus de la moitié des installations de Roquette sont situées dans la zone d'emploi de Flandres-Lys et la totalité est située sur le

pays Cœur de Flandres. Notre territoire bénéficie d'un important centre de recherche privé comptant 350 chercheurs et développeurs ; atout important à valoriser.

Le pôle de compétitivité MAUD qui regroupe Roquette, Bonduelle et Arc International est également présent sur notre territoire et contribue à cette valorisation.

Sans oublier, le projet BIOHUB est parmi les 6 projets nationaux retenus par l'Agence de l'innovation industrielle. Ce projet, piloté par Roquette, porte sur un programme 91 M€ sur cinq ans et a pour objet de contribuer à inventer les produits de demain en recherchant, à partir du blé et du maïs, des molécules destinées à l'industrie et remplaçant partiellement celles qui sont produites à partir du pétrole

Cet atout renforce l'importance que représente la desserte de ce site par la modernisation de la Lys moyenne et d'une façon générale le désenclavement de Merville.

Un peu hors sujet mais très lié à l'attractivité de notre territoire, après l'importance des 3 infrastructures de l'aérodrome de Merville, la Lys et la desserte routière de Merville, il faut souligner bien sûr l'importance de la modernisation de la RN42 et de l'A25 et de l'accessibilité avec Lille. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Pour finir, Bernard HAESBROECK au titre du département du Nord.

M. HAESBROECK.- Merci, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants des chambres consulaires, Mesdames et Messieurs les élus.

Quelques mots au nom du département mais permettez-moi, en qualité de conseiller général du canton de l'Armentières de bien me positionner sur ce territoire - ayant d'autres responsabilités sur l'insertion qui

me permettent d'avoir un peu de recul -, de féliciter le vice-président de la Région pour son initiative : concevoir un schéma régional de développement économique sans consulter les territoires aurait été dommage et l'aurait privé d'une vision opérationnelle et stratégique évidente. Je voudrais vous remercier ici de cette tournée des territoires qui est réellement importante.

J'ai constaté une grande analogie entre les caractéristiques du territoire de l'Audomarois et celui de Flandres-Lys avec une forte implication des PME-PMI même si nous avons quelques grandes entreprises. Force est de constater des points de fragilité importants sur ce tissu puissant : Arc International connaît quelques difficultés et un nombre de fermetures ou disparitions d'emplois a eu lieu récemment sur Bariosec, Alco, Breuvar, Ined. Nous avons des points de fragilité auxquels il faut être vigilant pour les renforcer.

Notre tissu PME-PMI très dense représente une force économique indéniable pour l'ensemble des territoires. Nous bénéficions d'une densité d'artisanat forte et une agriculture puissante. Cette agriculture, en tout cas pour la partie Flandres, est une activité forte qui constitue un pôle agroalimentaire important. La Région et le département ont participé à conforter le marché intérieur national, conscients d'un marché de province structuré, très important et capable de relayer les interventions des agriculteurs.

Il existe aussi des disparités. En ma qualité d'élu local d'un territoire qui est le canton d'Armentières, je réagis aux chiffres et ceux du chômage sur le territoire Flandres-Lys connaissent une anomalie. Armentières fait partie de la communauté urbaine et les collectes des taxes professionnelles vont vers la métropole et nous sommes comptabilisés dans ce territoire. Or, les taux du chômage d'Armentières ne sont pas malheureusement ceux annoncés, non pas 8,8 % mais dans la moyenne

départementale, soit à un niveau de 12,5 ou 13 %, ce qui est différent sur les moyens de résorber ce chômage. C'est une anomalie des chiffres de l'INSEE concernant les regroupements territoriaux.

Concernant les politiques départementales, chaque collectivité intervient en fonction du prisme de ses compétences. Le département consacre 70 % de son budget aux compétences sociales. Nous sommes très présents sur l'insertion car nous sommes frappés d'un nombre important de chômage : 2 300 allocataires du RMI sur le territoire dont beaucoup sont concentrés dans les villes avec plus de 800 sur Armentières et une forte concentration sur Bailleul et Hazebrouck. La structuration urbaine reprend malheureusement tous ses droits et son importance dans ce domaine. Concernant cette démarche importante en matière d'insertion, nous finançons des missions locales et nous travaillons, avec la chambre de commerce, à un partenariat pour renforcer, en direction de ces publics très éloignés de l'emploi, des actions particulières de mise en adéquation de l'offre et de la demande. C'est une compétence forte et volontaire du conseil général qui consacre environ 50 M€ à l'animation de l'insertion sachant que nous sommes très au-delà sur le versement de l'allocation puisque désormais ce versement est transféré aux départements dans les conditions que vous avez lues dans la presse.

Une autre compétence du département, forte et parfois méconnue de nos concitoyens concerne l'aménagement du territoire. Le transfert des routes nationales renforce cette compétence avec 380 km de routes nationales avec à la clef des conditions de transfert très difficiles. En effet, le coût de remise à niveau de ce patrimoine est évalué à peu près à 560 millions et avec une compensation du centième par an : il faudra 100 ans au département pour mettre à niveau le patrimoine de l'État.

Je mettrai l'accent sur le fait que pour les 2 territoires, la mise en liaison, la mise en accessibilité du territoire reste une des priorités importantes avec par exemple la RN42. C'est faire œuvre utile pour l'ensemble du territoire que d'accélérer le processus d'accessibilité de ce territoire. On peut regretter que le contrat de plan n'ait pas assuré la mise à 2 x 3 voies de l'A25 avant le transfert.

Je voudrais attirer l'attention pour ces 2 territoires sur le rail et sur l'intermodalité. Il faudra renforcer cette priorité. Le département a la chance d'avoir un pôle multimodal sur Armentières et les travaux ont commencé. C'est important : un rabattement, des intérieurs bas, la constitution d'un pôle de rabattement pour l'ensemble de la Flandres intérieure et bien sûr, grâce à la Région, un « cadencement » des trains accéléré. Ce programme de l'intermodalité, regrettant que le FEDER se soit un peu effacé au profit de la Région et du département, doit être renforcé en particulier pour Hazebrouck et Bailleul. Cette liaison qui est une des principales vers Dunkerque – Lille/Dunkerque – Lille/Hazebrouck- entre au titre des priorités du territoire.

Le département s'énonce comme partenaire de la structuration du territoire en termes d'accueil de zones d'activité, comme à Bailleul, non seulement sur les dessertes routières mais également sur l'immobilier d'entreprise. Renforcer l'immobilier d'entreprise est une priorité forte de ce territoire. Armentières possède une ruche d'entreprises et récemment une couveuse d'entreprises avec quelques beaux résultats. Quelques entreprises en émergence doivent quitter au bout de quarante-huit mois le dispositif ruche et cherchent des locaux. Nous en manquons et, ces prochaines années, l'ensemble des partenaires publics et privés, les chambres devront s'associer sur une offre de proximité importante pour des milliers d'entreprises sur le territoire.

Au sein du PRCTE, le département reste actif sur la transmission et sur la création d'entreprise. D'ailleurs, il participe au financement de la plate-forme d'initiative locale de Flandres qui fait un gros travail d'aide à la création d'entreprise et c'est tout à fait important. Les pôles de compétitivité émergeant de biotechnologie comme MAUD certes sont des territoires assez éloignés des pôles de compétitivité régionaux tels qu'ils ont été dégagés de la matrice principale qui a été apposée et caractérisée sur notre territoire.

Je souhaite lister, en guise de contribution, quelques points forts :

- tout d'abord le renforcement du tissu économique local pour accompagner le développement résidentiel et réduire la dépendance aux pôles d'emploi extérieurs. C'est une priorité importante de notre territoire : essayer et tirer partie des potentiels, sur ce réseau de ville, cette multipolarité qui a été évoquée en essayant d'offrir les meilleures conditions de création d'entreprise et aussi de sédentarisation et de confortation de la diversification après laquelle nous continuons de courir.

- réduire le chômage et plus particulièrement, des femmes et des jeunes. Le département s'inscrit au cœur de cet objectif sur les terrains de l'emploi et de l'insertion.

- réduire la forte dépendance à l'industrie traditionnelle et soutenir les secteurs en croissance ou innovants tels que l'agroalimentaire et la construction ; point fort actuellement avec les priorités accordées aux travaux publics et notamment en matière de logement sur le plan national. C'est un secteur en croissance.

- le commerce, bien sûr, en regrettant l'absence de pôles commerciaux importants comme ceux des zones urbaines. Il est important de maintenir, à la fois, les services publics et les services dans nos cœurs de ville sur ce territoire.

- le tourisme car même si c'est un pôle qui a des difficultés pour éclore sur certains territoires, il existe un potentiel important à développer.
- renforcer l'artisanat et préserver et promouvoir le secteur agricole.
- renforcer l'accessibilité de l'ensemble des zones d'emploi et maîtriser l'intensification des navettes domicile-travail qui un vrai sujet de société.
- poursuivre l'amélioration et la diversification de l'offre des transports collectifs.
- développer la mise en réseau et la construction de partenariats, notamment entre les territoires urbains et ruraux.

Je vais terminer sur ce sujet sous forme d'incantation. Pour le pratiquer, le territoire Flandres-Lys souffre d'un vrai déficit de cohésion de partenariats : Il n'existe pas de plan local d'insertion par l'économie, ni sur le secteur d'Hazebrouck, ni sur le secteur armentierois, certainement sans faire d'exégèse, ni de recherches historiques, pour des raisons de culture flamande. Il est dommage de ne pas retrouver plus de cohésion sur un certain nombre de grandes politiques partenariales comme la dynamique économique ou l'insertion... le destin de l'aéroport de Merville par exemple tarde à s'affirmer.

La fusion annoncée des chambres de commerce qui se prépare ; celle de Saint-Omer, celles de Béthune, d'Hazebroucq... avec Lille, est peut-être l'occasion de remettre quelques ouvrages sur les métiers, de nous remettre en perspective sur des points forts de ces territoires et peut-être de gagner en lisibilité, en cohésion par la richesse des partenariats.

Voilà en forme de conclusion ce que je souhaitais apporter au débat.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup pour cette intervention merci aux sept intervenants qui se sont exprimés.

Nous sommes aujourd'hui ici dans ce territoire devant une vraie volonté de tous les partenaires et j'y ajoute, la Région, huitième partenaire pour nous mettre autour de la table.

Laissez les collaborateurs poursuivre leurs investigations, y compris et j'ai apprécié ce qui a été dit tout à l'heure concernant la nécessaire précision de ce que l'on met derrière les programmes, derrière les mots et derrière les objectifs. Il y a une vraie volonté de travailler ensemble et d'afficher les objectifs politiques au sens économique du terme de ces territoires avec les volontés financières qui les accompagneront.

La réunion était prévue jusqu'à 17 heures mais on peut continuer si vous souhaitez et si tel ou tel souhaite intervenir. Pour ma part, je dois être à Douai à 18 heures et en qualité de premier adjoint à Lille, je dois aller dans la ville européenne de la région puisqu'on joue contre Milan, après à Lens. Je suis obligé de gérer un agenda compliqué et je vous le dis avec beaucoup de sincérité. Qui souhaite s'exprimer ?

INTERVENANT.- Je suis le président de l'Association du pays Saint-Omer. Vous avez fortement initié le PLDAIE dans nos territoires et les trois années sont pratiquement terminées. Quelle sera votre implication dans l'ingénierie PLDAIE sur le territoire, importante pour nous compte tenu des problèmes économiques ?

M. le PRESIDENT.- Question très rapide, réponse très rapide. Quel qu'en soit le nom, j'ai proposé au début de mon intervention, que dans le débat que nous avons dans les territoires, nous organisons la gouvernance du territoire sur les questions économiques. Il ne faut pas multiplier les lieux d'ingénieries, ni de gouvernances. Un schéma de développement économique se développe et se déploie sur chacun des territoires et je crois à la nécessité

d'organiser la gouvernance du Schéma régional de développement économique sur les territoires que nous venons d'examiner selon les formes appropriées. Je souhaite que cet instrument se fonde dans l'organisation que vous choisirez pour le territoire dans le meilleur intérêt du territoire.

Mme HOSTALIER.- Vous avez souligné, au niveau du pays Cœur de Flandres, un vieillissement de la population au niveau des entrepreneurs et un taux de chômage bas essentiellement parce que les gens vont travailler à l'extérieur avec le risque de devenir une zone dortoir. Une étude a-t-elle été réalisée pour rechercher une adéquation entre la formation initiale et continue des jeunes de notre secteur et les besoins avérés ou estimés au niveau des entreprises de manière à maintenir notre population jeune et en attirer de nouvelles ?

M. le PRESIDENT.- Je m'associe à la question qui est essentielle. Un schéma régional de développement économique ne peut être élaboré, c'est le boulot des élus régionaux, sans la lucidité de se connecter au schéma régional des formations, au schéma des transports et au schéma régional de l'aménagement du territoire. C'est faire œuvre de cohérence et plus j'avance dans ma vie d'élu et sur les territoires, plus je pense que la fraction ou le fossé qui existe entre la formation et le développement économique manque de sens. J'espère que, sur chacun des territoires, les gouvernances auront la lucidité de lier les deux pour les raisons évoquées à l'instant ; question fondamentale et peut-être la plus importante. Souhaitez-vous vous exprimer ?

Mme PAVY.- Je vais intervenir au titre du Conseil de développement du pays Cœur de Flandres qui a mené un certain nombre de groupes de travail sur ces sujets-là. L'importance de travailler tous ensemble s'affirme et en particulier pour développer les transports, améliorer l'accès à la RD42, développer le ferroviaire et débloquer le projet de pôle multimodal de

Hazebrouck avec l'aménagement d'autres gares comme Bailleul, et pour améliorer les transports doux sur le secteur en lien avec ces transports ferroviaires.

L'économie sociale et solidaire est le sujet d'un autre groupe avec la satisfaction d'avancer dans ce domaine, bientôt affichée avec la participation du pays à l'automne solidaire. Mais il semble important qu'économie sociale et solidaire et économie tout court ne fassent qu'un ; que toute économie soit sociale et solidaire, qu'on puisse l'intégrer et la sortir d'une sorte de marginalité qui existe dans l'esprit de beaucoup.

Un autre groupe de travail s'attache à la péri urbanisation avec l'opportunité énorme, vu l'augmentation de la population et de nouveaux habitants, de développer les services de proximité. Les entreprises de proximité correspondent à des demandes de la population et permettraient d'optimiser les déplacements et de les limiter lorsque c'est possible. De nouveaux habitants gardent leurs emplois ailleurs, les habitants locaux se déplacent, des habitants de l'agglomération lilloise travaillent ici ; il est souhaitable d'optimiser cela car même en améliorant les transports dans ce pays très peuplé, imperméabilisé, tous ces déplacements ne pourront pas se multiplier à l'infini.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup pour cette intervention qui est prise en considération dans le cadre du compte rendu de cette journée. Je voudrais vous présenter trois personnes : Caroline DUPUIS, Olivier VARLET et Bruno DEFIVES.

Ces trois personnes ne pensent qu'à vous depuis quelques jours et ne vont penser qu'à vous pendant trois semaines : elles sont à plein-temps chargées de finaliser l'objectif de ce territoire. Tous mes collègues, autour de cette table, ayant manifesté l'intention ou la volonté de négocier à la fois le

plan d'action et le compte d'exploitation de ce plan d'action, sachez que ces trois personnes sont à votre disposition pour finaliser tout cela.

La séance est levée à 17 heures 05.

*** * ***